



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	103-2025
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2025.GRPARL.295
Déposée le :	02.06.2025
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Oui
Urgence accordée :	Non 05.06.2025
N° d'ACE :	1246/2025 du 19 novembre 2025
Direction :	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification :	Non classifié

Après la médecine humaine, au tour de la médecine vétérinaire de connaître une pénurie dans le canton de Berne

Il est de l'intérêt non seulement des propriétaires d'animaux mais aussi du canton de Berne que suffisamment de vétérinaires qualifiés exercent dans le canton. Ces derniers contribuent en effet largement à préserver la bonne santé des grands animaux tout en prodiguant les soins de base aux petits. Pourtant, différents échos et rapports quant à la situation de l'emploi et de la relève dans la profession vétérinaire soulèvent inquiétude et questions, en particulier s'agissant de la capacité des médecins à assurer les urgences.

Un groupe de travail rassemblant des représentantes et représentants des professions médicales universitaires a élaboré un catalogue de revendications, publié en février 2025, qui met en lumière la problématique croissante de l'accès aux soins : « La bonne prise en charge médicale des personnes et des animaux en Suisse est menacée. »¹ Les cinq associations professionnelles concernées ont remis ce catalogue aux Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national et du Conseil des États dans le cadre d'une action publique menée sur la Place fédérale.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il la situation actuelle en matière d'accès aux soins médicaux de base pour les grands animaux ?
2. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il la situation actuelle en matière d'accès aux soins médicaux de base pour les petits animaux ?

¹ [professions-medicales_communique-de-presse_fr.pdf](#)

3. Existe-t-il des disparités régionales en termes de densité médicale dans le domaine vétérinaire ?
4. Le cas échéant, quelles sont les régions et quels sont les soins concernés par une pénurie ?
5. Comment la situation va-t-elle évoluer au cours des années à venir ? Le changement de génération dans l'emploi va-t-il aussi avoir des effets sur la médecine vétérinaire ?
6. Le cas échéant, quelles mesures pourraient permettre d'améliorer la situation ?
7. Existe-t-il des études sur la charge de travail des vétérinaires exerçant dans les soins de base ?
8. Assiste-t-on à une désaffection des vétérinaires pour la pratique clinique qui se traduirait par des départs massifs dans cette spécialité ?
9. Le cas échéant, comment l'explique-t-on et quelles sont les solutions qui pourraient être envisagées ?
10. Plusieurs cantons ont adopté une loi vétérinaire. Le Conseil-exécutif pense-t-il qu'une telle loi serait nécessaire aussi dans le canton de Berne ?

Motivation de l'urgence : les soins vétérinaires sont confrontés à une pénurie similaire à celle que connaît la médecine humaine. Les soins d'urgence dispensés 24 h/24 aux petits et grands animaux malades ou blessés sont aujourd'hui menacés. La charge de travail des vétérinaires a fortement augmenté en raison de la pénurie de personnel qualifié et des exigences accrues posées par les propriétaires d'animaux mais aussi par la société dans son ensemble. Il convient donc d'agir au plus vite pour garantir à l'avenir l'accès à des soins de qualité.

Réponse du Conseil-exécutif

Dans le cadre de la présente interpellation, nous renvoyons aux réponses du Conseil-exécutif à l'interpellation 053-2024 « Comment renforcer la formation en médecine vétérinaire ? » (2024.RRGR.73) et à la motion 238-2024 « Amélioration des conditions d'accès aux études de médecine vétérinaire pour une meilleure prise en charge médicale des animaux de rente » (2024.GRPARL.55), qui a été adoptée sous forme de postulat par le Grand Conseil le 10 septembre 2025.

1. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il la situation actuelle en matière d'accès aux soins médicaux de base pour les grands animaux ?

L'accès aux soins médicaux de base pour les grands animaux est en principe garanti dans l'ensemble du canton de Berne malgré la pénurie de personnel qualifié. La Société des vétérinaires bernois (VBT) le confirme. Il est cependant de plus en plus difficile d'assurer un service d'urgence. La problématique principale est le manque de personnel qualifié, mais aussi, selon la VBT, le fait qu'il n'est pas possible, dans le secteur de la médecine des animaux de rente, d'appliquer les tarifs nécessaires pour couvrir les coûts d'un service d'urgence. Cette thématique est traitée de manière prioritaire autant par la VBT que par la Société des vétérinaires suisses (SVS). Les autorités vétérinaires de la Confédération et du canton sont impliquées dans ces discussions.

2. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il la situation actuelle en matière d'accès aux soins médicaux de base pour les petits animaux ?

L'accès aux soins médicaux de base pour les petits animaux est garanti dans l'ensemble du canton de Berne. Comme pour les animaux de rente, garantir les soins la nuit et le week-end constitue parfois un défi, parce que certains cabinets ne proposent plus de service d'urgence. Dans certaines régions, les détentrices et détenteurs d'animaux concernés doivent donc effectuer de longs trajets pour se rendre dans les cliniques vétérinaires. Mais cela reste jusqu'à présent dans des limites acceptables et pas inhabituelles en médecine humaine.

3. Existe-t-il des disparités régionales en termes de densité médicale dans le domaine vétérinaire ?

Dans le canton de Berne, il n'existe actuellement pas de disparités régionales. La VBT le confirme également.

4. Le cas échéant, quelles sont les régions et quels sont les soins concernés par une pénurie ?

Voir la réponse à la question 3.

5. Comment la situation va-t-elle évoluer au cours des années à venir ? Le changement de génération dans l'emploi va-t-il aussi avoir des effets sur la médecine vétérinaire ?

Le changement de génération dans la médecine vétérinaire est en cours. Bien que ce processus soit complexe, des cabinets ont été récemment repris par de jeunes vétérinaires dans différentes régions du canton, et aucune pénurie spécifique ne se profile actuellement.

6. Le cas échéant, quelles mesures pourraient permettre d'améliorer la situation ?

La pénurie de personnel qualifié en médecine vétérinaire est une thématique complexe. Les aspects à traiter ont été identifiés : il s'agit notamment de former suffisamment de vétérinaires en Suisse, d'offrir de bonnes conditions de travail afin de maintenir les vétérinaires dans la profession, de vérifier les conditions d'admission aux études et d'examiner les systèmes d'incitation pour la médecine des animaux de rente. Ces aspects doivent en particulier être traités par la Société des vétérinaires suisses (SVS) et en partie également par les autorités vétérinaires de la Confédération et des cantons, ainsi que par les universités de Berne et de Zurich (faculté Vetsuisse commune) avec les cantons qui les subventionnent et, en temps voulu, par la Conférence suisse des hautes écoles. Des mesures envisageables font l'objet de discussions communes et ont été prises à différents niveaux.

7. Existe-t-il des études sur la charge de travail des vétérinaires exerçant dans les soins de base ?

La SVS a mené une étude à ce sujet en 2014 et en 2020 (communication de la SVS ; l'étude n'a pas été publiée). Les résultats de l'étude ont été intégrés dans le traitement de la question 6.

8. Assiste-t-on à une désaffection des vétérinaires pour la pratique clinique qui se traduirait par des départs massifs dans cette spécialité ?

Le Conseil-exécutif n'a connaissance d'aucune étude qui démontrerait cela. Le manque de personnel qualifié en médecine vétérinaire est un problème réel qui touche différentes spécialités.

9. Le cas échéant, comment l'explique-t-on et quelles sont les solutions qui pourraient être envisagées ?

Voir la réponse à la question 6.

10. Plusieurs cantons ont adopté une loi vétérinaire. Le Conseil-exécutif pense-t-il qu'une telle loi serait nécessaire aussi dans le canton de Berne ?

Comme mentionné plus haut, des mesures ont été prises à différents niveaux. Le canton n'a pas de mandat légal lui demandant de garantir les soins vétérinaires de base. Cependant, si l'édiction de réglementations légales au niveau cantonal s'avérait nécessaire afin d'améliorer les conditions générales pour les vétérinaires praticiennes et praticiens, le Conseil-exécutif examinerait ce besoin.

Destinataire

– Grand Conseil